

OS2- Promouvoir un environnement favorable à la santé et adapté aux caractéristiques des territoires

Renforcer la prise en compte des composantes santé environnement dans les décisions publiques

Fiche actualisée en juillet 2019 : les informations mises à jour sont indiquées en italique.

Le contexte en santé environnement

Comme le souligne le PNSE3, « Toutes les politiques publiques peuvent avoir une influence sur la santé et le bien-être des populations de manière directe ou indirecte. Un certain nombre de programmes et d'actions locaux, notamment dans les domaines de l'urbanisme, des transports et de la mobilité, de l'habitat, de l'agriculture, des déchets, de l'eau, de la biodiversité, de l'environnement, de l'accès aux services essentiels, portés par des villes et des agglomérations, peuvent avoir des effets en matière de santé environnement des populations : agenda 21, plan climat air énergie territorial (PCAET), plan local d'urbanisme, éco-quartiers, plan de réduction des pesticides pour l'agglomération, plan local de prévention risques et pollutions, commande publique durable, programme local de l'habitat, espaces naturels, etc. Prendre soin à l'échelle d'un territoire (territoire du « care »), c'est penser les politiques en fonction des populations (ex : habitat/ transport et vieillissement) » (chapitre 4.3)

En Nouvelle-Aquitaine, le SRADDET va être élaboré prochainement. Ce schéma de planification fusionnera plusieurs documents sectoriels ou schémas existants (SRADDT, Plan Déchets, Schéma régional des infrastructures transports, Schéma de l'intermodalité, SRCE et SRCAE, stratégie numérique). Il a une partie prescriptive pour documents d'urbanisme des collectivités et de leurs regroupements.

Les autres constats

La santé environnement est peu prise en compte dans les documents cadres et projets d'aménagement des collectivités territoriales.

Les élus manquent de connaissances générales en santé environnement.

Les enjeux en Nouvelle-Aquitaine

Favoriser la prise en compte de la santé environnement dans les projets d'aménagement territoriaux et les politiques locales afin de réduire les facteurs de risque et promouvoir la santé.

Responsabiliser les villes et intercommunalités sur leur légitimité à agir dans tous les champs de la SE, dès lors qu'ils touchent à la qualité de vie des habitants.

Quelles sont les mesures de l'action ?

1

Renforcer la prise en compte de la santé environnement dans le SRADDET

2017-juillet 2019

2

Intégrer la thématique santé environnement dans les PLUI

2018-2021

3

Promouvoir et développer les Etudes d'Impact sur la Santé (EIS)

Toute la durée du PRSE



Les indicateurs de résultat

Nombre de PLU(i) élaborés et révisés sur la période qui ont intégré un chapitre sur la santé environnement.

Nombre et caractéristiques des Etudes d'Impact sur la Santé (EIS) dont des recommandations ont été prises en compte (objectif : 100%)

MESURE 1



Indicateurs de réalisation

Intégration des enjeux de SE dans le diagnostic du SRADEET, les axes et les objectifs du SRADEET

Renforcer la prise en compte de la santé environnement dans le SRADEET

Descriptif

Il s'agira à travers cette mesure :

- d'aborder les enjeux de SE (définition notion, enjeux, possibilité d'actions) dans le pilotage politique, technique et les groupes de travail thématiques (en fonction de la méthodologie),

- de les prendre en compte dans le document SRADEET de façon transversale, notamment dans le diagnostic et les objectifs.

Pilote

Région

Autres acteurs impliqués

Membres du COPIL SRADEET, ARS et DREAL

Calendrier

Mi 2017-juillet 2019 (remise du livrable SRADEET)

Budget estimatif

En régie

MESURE 2



Indicateurs de réalisation

Nombre de PLU(i) accompagnés (objectif : 1 ou 2 par ex région)

Intégrer la thématique santé environnement dans les PLU(i)

Descriptif

Recueillir les expériences de PLU(i) de la région et les partager.

Sélectionner une « promotion » d'environ 6 collectivités qui révisent ou élaborent leur PLU(i), volontaires pour engager un travail plus approfondi sur la thématique SE et les accompagner pour l'actualisation du PLU(i).

Analyser les travaux réalisés pour mettre à jour le retour d'expérience et le partager.

Pilote

DREAL

Autres acteurs impliqués

DDT(M), ARS, DDCS, ADEME, bureaux d'étude collectivités accompagnées...

Calendrier

2018-2021

Budget estimatif

160 000 euros

MESURE 3

Promouvoir et développer les Etudes d'Impact sur la Santé (EIS)

**Indicateur de réalisation**

Nombre d'EIS lancées (objectif :
24, 1 à 2 par département)

Descriptif

Sensibiliser les acteurs, (notamment les élus et services techniques des communes et des EPCI) à l'intérêt des EIS.

Accompagner à la définition du protocole de sélection des projets EIS.

Accompagner les collectivités volontaires dans la mise en œuvre de leur projet d'EIS.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

Région, DREAL, ORS, réseaux d'éducation, associations...

Calendrier

Toute la durée du PRSE

Budget estimatif

600 000 euros (pour 24 EIS)